



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Appel à candidatures pour la constitution du forum des acteurs de l'adaptation au changement climatique en Tunisie

[Lignes directrices à l'intention des candidat.e.s](#)

Novembre 2020

Table des matières

Acronymes et abréviations	3
1. Cadre général de l'appel à candidatures.....	4
1.1. Présentation du projet Adapt-CC	4
1.2. Présentation du forum des acteurs	6
1.2.1. Concept du forum des acteurs	6
1.2.2. Objectifs du forum	7
2. Processus de candidature et de sélection des membres du forum des acteurs de l'ACC	9
2.1. Dispositions applicables à l'ensemble des candidatures.....	9
2.1.1. Dispositions en lien avec le processus de candidature	9
2.1.2. Dispositions en lien avec le processus de sélection	12
2.1.3. Calendrier indicatif du processus de candidature et de sélection	14
2.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum de la société civile.....	15
2.2.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum de la société civile.....	15
2.2.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s des organisations de la société civile.....	16
2.2.3. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des activistes indépendant.e.s	17
2.2.4. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s	19
2.3. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum du secteur privé.....	20
2.3.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum du secteur privé.....	20
2.3.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s du secteur privé	21
2.4. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum des acteurs relevant du secteur des médias.....	23
2.4.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum des acteurs relevant du secteur des médias...	23
2.4.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s de médias classiques, numériques ou alternatifs	24
2.4.3. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s d'OSC intervenant dans le secteur des médias ou de syndicats de journalistes	27
2.5. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum des acteurs municipaux.....	28
2.5.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum des acteurs municipaux	28
2.5.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s des acteurs municipaux.....	29

Acronymes et abréviations

ACC	Adaptation au changement climatique
Adapt-CC	Projet de « Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie »
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CV	Curriculum Vitae
GIZ	Coopération technique allemande
MALE	Ministère des affaires locales et de l'environnement
OSC	Organisations de la société civile
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
UGPO	Unité de Gestion Par Objectifs

1. Cadre général de l'appel à candidatures

Depuis sa ratification de l'Accord de Paris¹ en 2016, la Tunisie s'est engagée à mettre en œuvre sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN)² en vue d'atteindre les objectifs affichés et promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

La Tunisie étant un pays hautement vulnérable aux effets du changement climatique, le pays s'est engagé activement en faveur d'une politique volontariste de sensibilisation. L'engagement national en faveur de l'adaptation au changement climatique s'est notamment reflété dans la Constitution tunisienne, adoptée en 2014, dans le préambule même de la Constitution qui stipule « la nécessité de contribuer à la protection du milieu naturel et d'un environnement sain, propre à garantir la pérennité de nos ressources naturelles et la permanence d'une vie paisible aux générations futures », ainsi que dans son article 45, qui stipule que « L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement »³.

1.1. Présentation du projet Adapt-CC

Le présent appel à candidatures est lancé dans le cadre du projet de « Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie » (Adapt-CC), mis en œuvre par la Coopération allemande au développement (GIZ), en partenariat avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE).

¹ Pour en savoir plus sur l'Accord de Paris : <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris> ; Pour consulter le texte intégral de l'Accord de Paris :

https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_pari_s_agreement.pdf

² Pour en savoir plus sur les CDN : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs>

³ Constitution de la République Tunisienne :

<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

Ce projet, financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), a pour objectif d'améliorer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique (ACC) en Tunisie à travers l'accompagnement du MALE et de toutes les parties prenantes concernées par l'adaptation (secteur public, secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales, établissements de recherche et partenaires techniques et financiers). Il s'agit notamment de renforcer les capacités de ces acteurs afin qu'ils intègrent davantage des mesures d'ACC dans leurs structures, stratégies et activités.

Le projet Adapt-CC vise la réalisation de quatre (04) résultats, comme suit :

- Le **résultat (1)** vise à renforcer les capacités institutionnelles du MALE par rapport à la gouvernance de l'ACC, notamment avec la soumission d'une stratégie nationale bas-carbone à long terme et résiliente au changement climatique (*Low-Emission and Climate-Resilient Development Strategy, LECRDS 2050*) avec un chapitre « Stratégie d'adaptation au changement climatique » et l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'Unité de Gestion Par Objectifs (UGPO) – Direction Adaptation ;
- Le **résultat (2)** vise à améliorer la gestion des connaissances et de l'information sur l'adaptation au changement climatique par le MALE, avec la création et l'opérationnalisation d'une plateforme nationale officielle digitale qui intègre les informations sur tous les accomplissements et les efforts entamés en Tunisie par rapport à l'ACC ;
- Le **résultat (3)** a pour objectif d'appuyer les acteurs pertinents à organiser des échanges, au niveau national, sur l'ACC, principalement par le biais de la mise en place d'un forum national de partenariat qui rassemble les différentes parties prenantes pour l'échange de connaissances et d'expériences sur les bonnes pratiques ainsi que l'apprentissage collectif ;
- Le **résultat (4)** vise à renforcer les compétences des acteurs concernés par la mise en œuvre de mesures d'ACC, par le biais de l'appui à des projets pilotes locaux dans ce domaine, ainsi que la capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques générées dans ce cadre.

Le présent appel à candidatures consiste en la première étape de la mise en place du forum national des acteurs concernés par l'ACC, visé par le résultat (3) indiqué ci-dessus.

1.2. Présentation du forum des acteurs

1.2.1. Concept du forum des acteurs

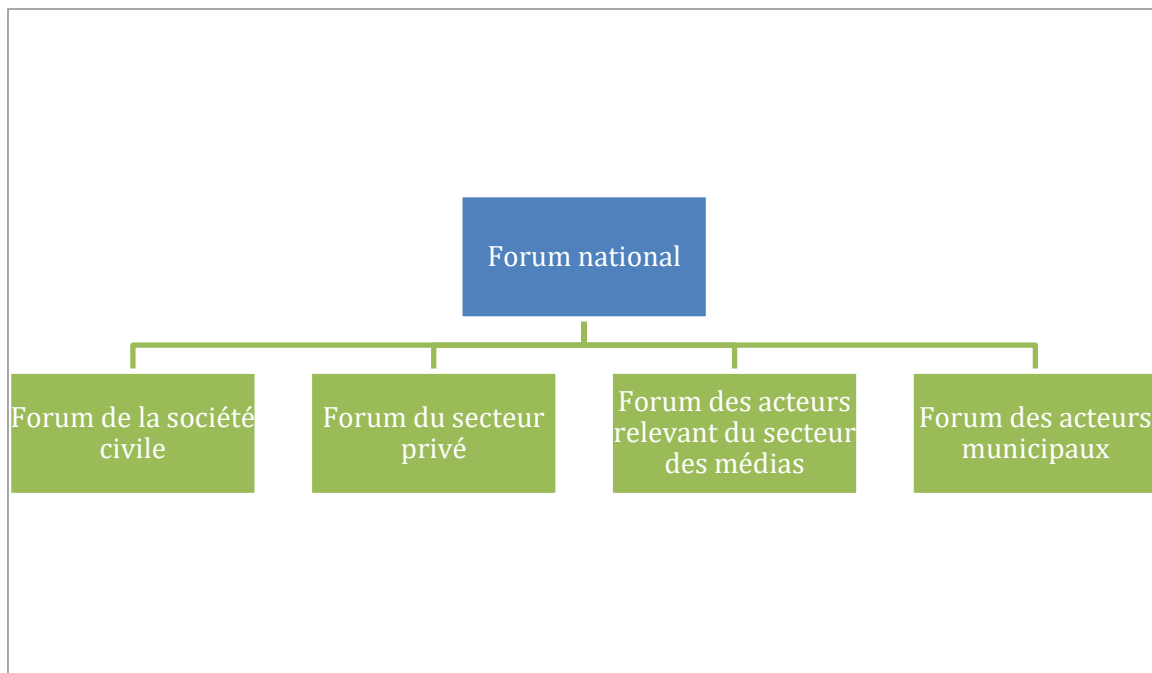
Le forum national des acteurs se conçoit comme une plateforme de dialogue, présentielle et virtuelle, entre l'ensemble de ces acteurs concernés par l'ACC, répartis en quatre groupes, comme suit :

- 1) Société civile ;
- 2) Secteur privé ;
- 3) Acteurs relevant du secteur des médias ;
- 4) Acteurs municipaux.

Le forum consistera en un espace d'information, de dialogue, d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les représentant.e.s de chacun de ces groupes d'acteurs clés, mais également entre l'ensemble des représentant.e.s des quatre groupes. Le forum sera également un espace de renforcement de capacités en lien avec l'ACC et permettra l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre d'activités qu'ils proposeraient et assurera leur information quant aux opportunités de financement existantes pour la concrétisation de leurs idées de projets en lien avec l'ACC.

Quatre fora spécialisés seront mis en place, regroupant chacun une vingtaine de membres. Des activités spécifiques d'échange, de renforcement de capacités et d'accompagnement bénéficieront aux membres de chacun des groupes d'acteurs. D'autres activités pourront bénéficier à l'ensemble des quatre groupes d'acteurs, dans le cadre d'**un forum national** regroupant tou.te.s les membres des fora spécialisés. Les activités qui seront mises en place seront conçues et programmées

de manière participative avec les membres du forum des acteurs, afin d'être les plus adaptées que possible à leurs attentes, besoins et capacités.



Un **comité de gestion du forum des acteurs de l'ACC** sera installé afin d'assurer la coordination entre les différents fora spécifiques et faire le suivi des activités qui seront mises en œuvre. Ce comité assurera l'interface entre le forum national ainsi que les fora spécifiques qui en découlent d'un côté, et le projet Adapt-CC (GIZ et MALE) de l'autre côté. Le comité de gestion sera composé de représentant.e.s de chacun des quatre fora spécialisés, qui seront désigné.e.s par leurs pair.e.s lors de la première rencontre du forum national qui sera organisée.

1.2.2. Objectifs du forum

Il est attendu que grâce aux échanges, aux apprentissages et à l'accompagnement assurés dans le cadre du forum, les compétences des acteurs en matière d'ACC soient renforcées et leur approche, ainsi que celle de leurs structures de rattachement, devienne plus cohérente. S'il a vocation à informer et sensibiliser les acteurs concernés sur la gouvernance de l'ACC en Tunisie, le forum vise aussi à sensibiliser le public pour améliorer sa compréhension et son acceptation de cette thématique, voire pour qu'il intègre des mesures d'adaptation.

Pour ce faire, le forum des acteurs de l'ACC :

- Organisera des rencontres et créera des espaces d'échange d'expérience et d'expertise entre les différents intervenant.e.s d'un même groupe d'acteurs, mais également entre les différents groupes d'acteurs, notamment à travers la mise en place d'ateliers thématiques et à travers le réseautage ;
- Mettra en place un programme de formation répondant aux besoins exprimés par chaque groupe d'acteurs ;
- Assurera un accompagnement des acteurs porteurs d'idées de projets ou d'initiatives ou ayant des projets ou des initiatives déjà existants en lien avec l'ACC, notamment par de l'appui technique et de l'information sur les opportunités de financement ;
- Capitalisera les apprentissages et les bonnes pratiques générées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du forum ou dans le cadre des initiatives d'ACC mises en place par ses membres.

2. Processus de candidature et de sélection des membres du forum des acteurs de l'ACC

Les membres du forum des acteurs seront identifié.e.s à partir des candidatures reçues dans le cadre du présent appel à candidatures. Les dispositions s'appliquant à l'ensemble des candidatures ainsi que les dispositions relatives aux processus de candidature et de sélection spécifiques à chacun des fora spécialisés sont décrites dans ce qui suit.

2.1. Dispositions applicables à l'ensemble des candidatures

2.1.1. Dispositions en lien avec le processus de candidature

Veillez noter que :

Une même personne ne peut soumettre de candidature que pour être **membre d'un seul forum spécialisé**. Si plusieurs candidatures à des fora spécialisés différents sont envoyées par une même personne, la candidature de celle-ci sera exclue du processus de sélection et ne sera pas évaluée.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de candidatures provenant de représentant.e.s de structures, aussi bien OSC, entreprises du secteur privé, organismes médiatiques ou municipalités, il est à noter qu'au **maximum deux (02) candidatures au total** (tous fora confondus) peuvent être soumises au nom d'une même structure. Si le nombre de candidatures envoyées par des représentant.e.s d'une même structure est supérieur ou égal à trois (03), l'ensemble des candidatures provenant de cette structure seront exclues du processus de sélection et ne seront pas évaluées. En outre, il est impératif lorsque deux candidatures sont soumises au nom d'une même structure que les **candidat.e.s proposé.e.s soient de sexe différent** (une femme et un homme).

Toutes les candidatures, indépendamment du forum spécialisé concerné, devront être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : hana.benfadhl@gmail.com, en mettant en copie (cc) l'adresse suivante : forumACC@giz.de. L'objet de l'e-mail

devra indiquer : « **Candidature pour le forum** », suivi de la **dénomination du secteur concerné** (à titre d'exemple, « Candidature pour le forum de la société civile » ou « Candidature pour le forum des acteurs relevant du secteur des médias »).

Protection des données personnelles

L'ensemble des informations et documents inclus dans le dossier de candidature seront considérés comme confidentiels et ne seront communiqués à aucune autre partie. Seul.e.s les membres du panel de sélection y auront accès, dans la finalité de l'évaluation des candidatures.

Devront être jointes à l'e-mail l'ensemble des pièces constitutives du dossier de candidature, telles que listées dans la partie ci-dessous. Il est à noter que **le nombre et la nature des pièces varient en fonction du profil des candidat.e.s et du forum spécialisé pour lequel ils.elles présentent leur candidature**. Il est donc important de se référer aux parties des présentes lignes directrices qui traitent des processus de candidature relatifs à chacun des fora spécialisés.

La taille totale de l'e-mail, auquel seront jointes toutes les pièces du dossier de candidature requises, **ne doit pas dépasser 20 Mo**. Lorsque la taille d'un dossier de candidature dépasse cette limite, il est possible d'envoyer dans l'e-mail de candidature uniquement un lien web permettant le téléchargement du dossier de candidature à partir de l'une des plateformes de transfert de fichiers en ligne existantes.

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.e pour lui notifier bonne réception de sa candidature.

N.B.

Date limite de soumission des candidatures

3 décembre 2020 à 18h (Heure de Tunis)

Le projet Adapt-CC ne sera pas tenu responsable de la remise tardive des candidatures en raison d'un manque d'anticipation ou d'éventuelles difficultés techniques (telle que la limite de taille maximale des pièces jointes). **Toute candidature reçue après la date de clôture de l'appel ne sera pas prise en considération.**

De même, **tout dossier de candidature incomplet sera rejeté.**

Besoin de clarifications concernant le processus ?

Il est à noter que des **sessions d'information en ligne** seront organisées par le projet Adapt-CC afin de répondre aux questions et demandes de clarifications des candidat.e.s potentiels. Des informations relatives à ces sessions d'information figurent dans la partie « **2.1.3. Calendrier indicatif du processus de candidature et de sélection** », des présentes lignes directrices.

Les personnes souhaitant participer à l'une de ces sessions devront, **au plus tard le 24 novembre à 18h (Heure de Tunis)**, envoyer un e-mail aux adresses suivantes : hana.benfadhl@gmail.com et forumACC@giz.de, indiquant en objet « **Inscription à la session d'information sur le forum des acteurs** ». Par ailleurs, l'e-mail devra préciser à **quelle session d'information** il est souhaité participer (session relative au forum de la société civile, à celui du secteur privé, à celui des acteurs relevant du secteur des médias ou à celui des acteurs municipaux), le **prénom et nom complets** de la personne souhaitant s'inscrire ainsi que l'**adresse e-mail** à laquelle lui sera envoyé un lien pour prendre part à la session d'information en ligne.

Veillez noter qu'en dehors des sessions d'information qui seront organisées, il ne pourra être donné aucune information concernant l'appel à candidatures.

2.1.2. Dispositions en lien avec le processus de sélection

Un comité de sélection sera constitué afin d'étudier les propositions reçues suite au présent appel à candidatures. Le comité de sélection sera composé de deux (02) représentant.e.s de chacune des deux structures suivantes : MALE et GIZ, ainsi que d'un.e évaluateur.trice externe, soit cinq (05) membres au total. Il pourra également être fait appel à des personnes ressources externes. Toutes les candidatures reçues seront évaluées en suivant les étapes ainsi que les critères indiqués ci-dessous.

2.1.2.1. Étape 1 : Vérification de l'éligibilité des dossiers de candidature

Les éléments suivants seront examinés :

- La **date limite de réception a été respectée**. Dans le cas contraire, le dossier de candidature sera automatiquement rejeté.
- Les **dossiers de candidature comprennent l'ensemble des documents requis** (formulaire de candidature conforme au modèle établi et complété en langue française ou arabe, ainsi que les autres documents justificatifs requis), et ces documents **répondent aux formats exigés**. Si un document fait défaut ou que son format ne répond pas aux exigences stipulées dans le présent appel à candidatures, le dossier de candidature sera automatiquement rejeté.
- La candidature **remplit l'ensemble des autres critères d'éligibilité** tels que détaillés dans les **chapitres allant de 2.2. à 2.5.**
- Les candidatures proviennent de **personnes âgées d'au moins 18 ans, à la date du 3 décembre 2020.**

Au terme de cette étape assurée par l'évaluateur.trice externe, une liste des candidat.e.s soumissionnaires éligibles sera établie et transmise au comité de sélection. Ne seront considérés lors de l'étape suivante du processus d'évaluation que les dossiers de candidature dont l'éligibilité aura été confirmée.

3.2.1.2. Étape 2 : Évaluation des candidatures

Une évaluation de la qualité des candidatures sera réalisée, conformément aux critères de sélection détaillés ci-dessous, dans les **chapitres allant de 2.2. à 2.5.** Les propositions seront notées sur un **total de 100 points**, en conformité avec des grilles d'évaluation spécifiques à chacun des secteurs identifiés par l'appel à candidatures. Les grilles d'évaluation qui seront utilisées figurent dans les **chapitres allant de 2.2. à 2.5.**

Sélection initiale des candidatures

Suite à l'évaluation des candidatures, un tableau énumérant les candidatures classées selon le score obtenu sera établi. Les candidatures ayant obtenu un score moyen de **moins de 60 points seront automatiquement rejetées**. A score égal, les candidatures provenant de candidat.e.s de profils sous-représentés seront privilégiées, afin d'assurer une diversité optimale des membres du forum des acteurs, en termes d'âge, de sexe, de région représentée, etc.

3.2.2.3. Étape 3 : Sélection finale des membres du forum des acteurs

Validation des candidatures sélectionnées

La validation finale des candidatures retenues se fera après vérification que ces candidatures sont, dans leur totalité, conformes aux dispositions établies dans le présent appel à candidatures.

Notification des résultats du processus de sélection

Seules les personnes ayant été retenues dans le cadre du présent appel à candidatures seront avisées, par écrit, de la décision du comité de sélection. La décision du comité de sélection est irrévocable.

2.1.3. Calendrier indicatif du processus de candidature et de sélection

19 novembre 2020	Ouverture de l'appel à candidatures
24 novembre 2020 à 18h (Heure de Tunis)	Dernier délai d'inscription aux sessions d'information
26 novembre 2020, de 9h à 10h30	Session d'information en ligne à l'intention des candidat.e.s au forum de la société civile
26 novembre 2020, de 11h à 12h30	Session d'information en ligne à l'intention des candidat.e.s au forum du secteur privé
26 novembre 2020, de 13h30 à 15h	Session d'information en ligne à l'intention des candidat.e.s au forum des acteurs relevant du secteur des médias
26 novembre 2020, de 15h15 à 16h45	Session d'information en ligne à l'intention des candidat.e.s au forum des acteurs municipaux
3 décembre 2020 à 18h (Heure de Tunis)	Clôture de l'appel à candidatures
4–9 décembre 2020	Évaluation des candidatures et sélection finale des personnes qui seront retenues dans le cadre de l'appel à candidatures
10-11 décembre 2020	Notification des résultats du processus d'évaluation
16 décembre 2020	Publication des résultats du processus d'appel à candidatures
17-18 décembre 2020 ou 24-25 décembre 2020	Tenue du premier atelier virtuel de chacun des fora spécialisés

Les dates indiquées dans le tableau ci-dessus sont estimatives et sont susceptibles d'être modifiées pour s'adapter aux contraintes inhérentes à la mise en œuvre du projet Adapt-CC, ainsi qu'à l'évolution de la situation sanitaire du pays, en lien avec l'épidémie de coronavirus.

2.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum de la société civile

2.2.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum de la société civile

Les candidatures au forum de la société civile doivent provenir de personnes répondant à l'un des trois (03) profils décrits ci-dessous :

- **Représentant.e.s d'OSC**, exception faite des OSC du type médias associatifs et communautaires ou OSC et syndicats de journalistes, celles du type unions/réseaux/instituts fédérant des entreprises du secteur privé, et celles du type fédérations/réseaux de municipalités (ces structures sont appelées à soumissionner respectivement pour le forum des acteurs relevant du secteur des médias, le forum du secteur privé et pour le forum des acteurs municipaux) : Il est entendu par OSC, toute organisation non gouvernementale, nationale ou internationale, opérant en Tunisie et y disposant d'un statut légal, et qui poursuit un but non lucratif. Sont notamment considérés comme étant des OSC, les associations locales ou nationales, les réseaux d'associations, les bureaux d'organisations non gouvernementales internationales basées en Tunisie ou y disposant d'une représentation locale, les syndicats, etc. Les OSC soumissionnaires doivent être indépendantes des partis et des mouvements politiques.
- **Activistes indépendant.e.s** : Il s'agit de personnes ou de représentant.e.s de groupements informels, apolitiques, œuvrant dans le champ de l'ACC de manière indépendante et volontaire (sans être rémunérées), sans être affiliées à des structures étatiques, de la société civile ou du secteur privé pour ce qui a trait à leur contribution à la thématique de l'ACC.
- **Chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s** : Il s'agit de personnes indépendantes, apolitiques, de nationalité tunisienne ou d'autres nationalités, résidant de manière permanente en Tunisie et disposant d'une expertise avérée en lien avec l'ACC.

En ce qui concerne le forum de la société civile, les candidatures de représentant.e.s d'organisations de la société civile (OSC) seront privilégiées.

2.2.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s des organisations de la société civile

Dossier de candidature des représentant.e.s d'OSC

Le dossier de candidature de représentant.e.s d'OSC devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard, spécifique aux représentant.e.s d'OSC** ([Cliquer ici pour télécharger](#)), dûment rempli. Toutes les rubriques devront être renseignées pour que la candidature soit considérée comme complète. Le formulaire pourra être renseigné soit intégralement en français, soit intégralement en arabe, sans en modifier le format ou les rubriques. Les formulaires complétés de manière manuscrite ne sont pas acceptés. Il est recommandé que les formulaires soient remplis soigneusement et le plus clairement possible afin de faciliter leur évaluation. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.
2. Une **preuve d'enregistrement légal** de l'OSC (extrait d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne).
3. **Au moins les deux (02) derniers rapports d'activités** de l'OSC.
4. Une **lettre de désignation officielle**, signée par le.la représentant.e légal.e de l'OSC et portant le cachet de l'OSC, confirmant l'acceptation, que le.la candidat.e représente l'OSC au sein du forum.
5. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas quatre (04) pages, indiquant, lorsque pertinent, l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC.

Critères de sélection des représentant.e.s d'OSC

Les dossiers de candidature des représentant.e.s d'OSC seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
L'OSC représentée est implantée et/ou intervient dans une région vulnérable au changement climatique	15
L'OSC représentée dispose d'au moins deux (02) ans d'existence juridique	10
L'OSC représentée dispose d'une expérience antérieure en matière d'ACC	10
L'OSC représentée dispose d'une expérience antérieure en matière de réseautage et/ou de mise en œuvre d'initiatives conjointes avec d'autres OSC	15
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	25
Total =	100

2.2.3. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des activistes indépendant.e.s

Dossier de candidature des activistes indépendant.e.s

Le dossier de candidature des activistes indépendant.e.s devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard, spécifique aux activistes indépendant.e.s** ([Cliquer ici pour télécharger](#)), dûment rempli. Toutes les rubriques devront être renseignées pour que la candidature soit considérée comme complète. Le formulaire pourra être renseigné soit intégralement en français, soit intégralement en arabe, sans en modifier le format ou les rubriques. Les formulaires complétés de manière manuscrite ne sont pas acceptés. Il est recommandé que les formulaires soient remplis

soigneusement et le plus clairement possible afin de faciliter leur évaluation. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.

2. **Au moins un document et/ou support audio-visuel détaillant les actions entreprises (ou présentant une action mise en œuvre)** par le.la candidat.e dans le domaine de l'ACC (période de mise en œuvre, nature de (des) action(s) entreprise(s), zone(s) géographique(s) concernée(s) par l'action (les actions) lorsque pertinent, objectifs, bénéficiaires et résultats atteints).

3. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas quatre (04) pages, indiquant de manière claire l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC.

Critères de sélection des activistes indépendant.e.s

Les dossiers de candidature des activistes indépendant.e.s seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
Le.La candidat.e dispose d'une expérience antérieure en matière d'ACC	25
Le.La candidat.e a mis en œuvre des initiatives en matière d'ACC dans une région vulnérable au changement climatique	15
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	30
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	30
Total =	100

2.2.4. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s

Dossier de candidature des chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s

Le dossier de candidature des chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard, spécifique aux chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s** ([Cliquer ici pour télécharger](#)), dûment rempli. Toutes les rubriques devront être renseignées pour que la candidature soit considérée comme complète. Le formulaire pourra être renseigné soit intégralement en français, soit intégralement en arabe, sans en modifier le format ou les rubriques. Les formulaires complétés de manière manuscrite ne sont pas acceptés. Il est recommandé que les formulaires soient remplis soigneusement et le plus clairement possible afin de faciliter leur évaluation. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.
2. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas six (06) pages, indiquant de manière claire l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC. Si le.la candidat.e a contribué à la production de publications en lien avec la thématique de l'ACC, des **liens vers les sites web** à partir desquels peuvent être téléchargées ces publications devront être inclus dans le CV. Si ces publications ne sont pas disponibles sur Internet, au **maximum trois (03) publications pertinentes devront être incluses dans le dossier de candidature.**

Critères de sélection des chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s

Les dossiers de candidature des chercheur.e.s et expert.e.s indépendant.e.s seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
Le.La candidat.e a produit et/ou co-produit des études, analyses ou autres publications se rapportant à la thématique d'ACC	35
Le.La candidat.e a une expérience antérieure d'appui et/ou de conseil auprès d'acteurs nationaux et/ou internationaux intervenant dans le domaine de l'ACC	30
Le.La candidat.e dispose de connaissances avérées sur les régions vulnérables au changement climatique	15
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	20
Total =	100

2.3. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum du secteur privé

2.3.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum du secteur privé

Les candidatures au forum du secteur privé doivent provenir de personnes répondant à l'un des trois (03) profils décrits ci-dessous :

- **Représentant.e.s d'entreprises du secteur privé**, nationales ou internationales, basées en Tunisie, spécialisées dans la mise en œuvre de mesures d'ACC ou ayant mis en œuvre au sein même de leurs structures des mesures d'ACC, ainsi que des **entreprises dont le champ d'intervention est impacté par le changement climatique et/ou qui sont concernées par l'ACC** ;
- **Représentant.e.s d'entreprises du secteur privé disposant d'une politique ou d'une stratégie de « Responsabilité Sociale des Entreprises » (RSE)**, appuyant ou pouvant appuyer des initiatives d'ACC ;
- **Représentant.e.s d'OSC spécialisées dans l'appui aux entreprises du secteur privé**, en particulier celles comptant parmi leurs champs d'action

avérés ou potentiels les thématiques en lien avec l'ACC, **ou de syndicats, de fédérations ou d'unions d'entreprises du secteur privé.**

2.3.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s du secteur privé

Dossier de candidature des représentant.e.s du secteur privé

Le dossier de candidature de représentant.e.s du secteur privé devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard, spécifique aux entreprises du secteur privé** ([Cliquer ici pour télécharger](#)) **ou spécifique aux OSC en lien avec le secteur privé** ([Cliquer ici pour télécharger](#)), dûment rempli. Toutes les rubriques devront être renseignées pour que la candidature soit considérée comme complète. Le formulaire pourra être renseigné soit intégralement en français, soit intégralement en arabe, sans en modifier le format ou les rubriques. Les formulaires complétés de manière manuscrite ne sont pas acceptés. Il est recommandé que les formulaires soient remplis soigneusement et le plus clairement possible afin de faciliter leur évaluation. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.
2. Une **preuve d'enregistrement légal** de la structure représentée (copie d'insertion au JORT et/ou copie du registre du commerce).
3. Un **document de présentation de la structure**, indiquant notamment son champ d'action, les zones géographiques d'intervention ainsi que le nombre de personnel désagrégé selon le sexe et les fonctions ;
4. **Au moins un document** détaillant les interventions entreprises par la structure représentée en matière d'ACC, ainsi que la **politique ou stratégie de RSE lorsqu'elle existe.**

5. Une **lettre de désignation officielle**, signée par le.la représentant.e légal.e de la structure et portant le cachet de la structure, confirmant l'acceptation, que le.la candidat.e représente cette structure au sein du forum.

6. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas quatre (04) pages, indiquant, lorsque pertinent, l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC.

Critères de sélection des représentant.e.s du secteur privé

a. Critères de sélection spécifiques aux représentant.e.s d'entreprises du secteur privé

Les dossiers de candidature des représentant.e.s d'entreprises du secteur privé seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
L'entreprise représentée est implantée et/ou intervient dans une région vulnérable au changement climatique	20
La structure représentée dispose d'une expérience antérieure en matière d'ACC et/ou d'une politique/stratégie de RSE intégrant/pouvant intégrer des mesures en lien avec l'ACC	15
La structure représentée dispose de ressources financières propres pouvant être dédiées à la mise en œuvre d'initiatives internes et/ou externes en matière d'ACC et/ou d'une capacité avérée de mobilisation de financements	15
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	25
Total =	100

b. Critères de sélection spécifiques aux représentant.e.s d'OSC spécialisées dans l'appui aux entreprises du secteur privé

Les dossiers de candidature des représentant.e.s d'OSC spécialisées dans l'appui aux entreprises du secteur privé seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
L'OSC représentée compte un nombre significatif d'entreprises du secteur privé membres et/ou bénéficiaires de ses activités	25
L'OSC représentée dispose d'une expérience antérieure en matière de protection de l'environnement et/ou d'ACC et/ou de développement durable	05
L'OSC représentée dispose d'une expérience avérée dans la mobilisation de ressources et/ou partenariat avec des acteurs œuvrant dans le domaine de l'ACC et/ou des organismes de coopération au développement	20
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique de l'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	25
Total =	100

2.4. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum des acteurs relevant du secteur des médias

2.4.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum des acteurs relevant du secteur des médias

Les candidatures au forum des acteurs relevant du secteur des médias doivent provenir de personnes répondant à l'un des quatre (04) profils décrits ci-dessous :

- **Journalistes représentant des organismes médiatiques classiques**, publics ou privés (presse papier, radios et télévisions),

- **Journalistes représentant des organismes médiatiques numériques** (presse en ligne, radios web et télévisions web), y inclus les structures et unités médiatiques associatives et/ou communautaires,
- **Représentant.e.s de médias alternatifs** (blogueurs.ses, youtubeurs.ses, etc.),
- **Représentant.e.s d'OSC, nationales ou internationales, basées en Tunisie, intervenant dans le secteur des médias, et de syndicats de journalistes.**

2.4.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s de médias classiques, numériques ou alternatifs

Dossier de candidature des représentant.e.s de médias classiques, numériques ou alternatifs

Le dossier de candidature de représentant.e.s de médias classiques, numériques ou alternatifs devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard, spécifique aux médias classiques et numériques** ([Cliquer ici pour télécharger](#)) **ou spécifique aux médias alternatifs** ([Cliquer ici pour télécharger](#)), dûment rempli. Toutes les rubriques devront être renseignées pour que la candidature soit considérée comme complète. Le formulaire pourra être renseigné soit intégralement en français, soit intégralement en arabe, sans en modifier le format ou les rubriques. Les formulaires complétés de manière manuscrite ne sont pas acceptés. Il est recommandé que les formulaires soient remplis soigneusement et le plus clairement possible afin de faciliter leur évaluation. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.
2. Une **preuve d'enregistrement légal** du média représenté (extrait d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne). Il est à noter que les représentant.e.s de médias alternatifs ne sont pas soumis à cette obligation.

3. Les **données statistiques sur l'audience, le nombre de lecteurs.trices et/ou le nombre d'abonné.e.s** au média concerné, sur les six derniers mois.
4. Lorsque disponible, une **copie de la carte de presse** du.de la candidat.e.
5. **Au moins deux (02) produits médiatiques (articles, reportages audiovisuels, etc.)** (co-)produits par le.la candidat.e sur une thématique en lien avec la protection de l'environnement et/ou l'ACC et/ou le développement durable.
6. Une **lettre de désignation officielle**, signée par le.la représentant.e légal.e de l'institution médiatique concernée et portant le cachet de l'institution, confirmant l'acceptation, que le.la candidat.e représente sa structure au sein du forum. Il est à noter que les représentant.e.s de médias alternatifs ne sont pas soumis à cette obligation.
7. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas quatre (04) pages, indiquant, lorsque pertinent, l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC.

Critères de sélection des représentant.e.s des médias classiques, numériques ou alternatifs

a. Critères de sélection spécifiques aux représentant.e.s d'organismes médiatiques classiques ou numériques

Les dossiers de candidature des représentant.e.s d'organismes médiatiques classiques ou numériques seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
L'organisme médiatique représenté dispose d'une audience et/ou d'un nombre de lecteurs.trices significatifs	25
L'organisme médiatique représenté dispose d'une rubrique et/ou d'une émission dédiée aux questions se rapportant à l'environnement et/ou au changement climatique et/ou au développement durable	10
Le.La candidat.e dispose d'une expérience avérée dans la production et/ou co-production de supports médiatiques traitant de sujets en lien avec la protection de l'environnement et/ou l'ACC et/ou le développement durable	15
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	25
Total =	100

b. Critères de sélection spécifiques aux représentant.e.s de médias alternatifs

Les dossiers de candidature des représentant.e.s de médias alternatifs seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
Le média alternatif concerné dispose d'un nombre d'abonné.e.s significatif	30
Le média alternatif concerné dispose d'une expérience antérieure de diffusion d'informations en lien avec les thématiques de protection de l'environnement et/ou d'ACC et/ou de développement durable	25
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	20
Total =	100

2.4.3. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s d'OSC intervenant dans le secteur des médias ou de syndicats de journalistes

Dossier de candidature des représentant.e.s d'OSC intervenant dans le secteur des médias ou de syndicats de journalistes

Le dossier de candidature de représentant.e.s d'OSC intervenant dans le secteur des médias ou de syndicats de journalistes devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard, spécifique aux OSC du secteur des médias** ([Cliquer ici pour télécharger](#)), dûment rempli. Toutes les rubriques devront être renseignées pour que la candidature soit considérée comme complète. Le formulaire pourra être renseigné soit intégralement en français, soit intégralement en arabe, sans en modifier le format ou les rubriques. Les formulaires complétés de manière manuscrite ne sont pas acceptés. Il est recommandé que les formulaires soient remplis soigneusement et le plus clairement possible afin de faciliter leur évaluation. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.
2. Une **preuve d'enregistrement légal** de la structure représentée (extrait d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne).
3. Un **document de présentation de la structure**, indiquant notamment son champ d'action, les zones géographiques d'intervention ainsi que le nombre du personnel désagrégé selon le sexe et les fonctions et/ou le nombre des membres désagrégé selon le sexe et le statut ;
4. Une **lettre de désignation officielle**, signée par le.la représentant.e légal.e de la structure concernée et portant le cachet de la structure, confirmant l'acceptation, que le.la candidat.e représente sa structure au sein du forum.

5. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas quatre (04) pages, indiquant, lorsque pertinent, l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC.

Critères de sélection des représentant.e.s d'OSC intervenant dans le secteur des médias ou de syndicats de journalistes

Les dossiers de candidature des représentant.e.s d'OSC intervenant dans le secteur des médias ou de syndicats de journalistes seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
La structure représentée compte un nombre significatif de journalistes membres ou bénéficiaires de ses activités	25
La structure représentée dispose d'une expérience antérieure en matière de protection de l'environnement et/ou d'ACC et/ou de développement durable	05
La structure représentée dispose d'une expérience avérée dans la mobilisation de ressources et/ou partenariat avec des acteurs œuvrant dans le domaine d'ACC et/ou des organismes de coopération au développement	20
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	25
Total =	100

2.5. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des membres du forum des acteurs municipaux

2.5.1. Critères d'éligibilité des candidatures au forum des acteurs municipaux

Les candidatures au forum des acteurs municipaux doivent provenir de personnes répondant à l'un des deux (02) profils décrits ci-dessous :

- **Représentant.e.s de municipalités** (aussi bien membres de conseils municipaux que d'administrations municipales), y inclus issu.e.s de municipalités nouvellement créées,
- **Représentant.e.s de fédérations ou de réseaux de municipalités ou de villes**, nationaux ou internationaux basés en Tunisie, notamment ceux enregistrés légalement en tant qu'OSC.

2.5.2. Dispositions spécifiques relatives aux processus de candidature et de sélection des représentant.e.s des acteurs municipaux

Dossier de candidature des représentant.e.s des acteurs municipaux

Le dossier de candidature de représentant.e.s des acteurs municipaux devra comporter les pièces suivantes :

1. Le **formulaire de candidature standard, spécifique aux municipalités** ([Cliquer ici pour télécharger](#)) ou spécifique aux fédérations/réseaux de municipalités ou de villes ([Cliquer ici pour télécharger](#)), dûment rempli. Toutes les rubriques devront être renseignées pour que la candidature soit considérée comme complète. Le formulaire pourra être renseigné soit intégralement en français, soit intégralement en arabe, sans en modifier le format ou les rubriques. Les formulaires complétés de manière manuscrite ne sont pas acceptés. Il est recommandé que les formulaires soient remplis soigneusement et le plus clairement possible afin de faciliter leur évaluation. Les soumissionnaires doivent être précis et s'assurer que toutes les informations pertinentes figurent dans le formulaire de candidature.
2. **Pour les représentant.e.s de fédérations ou de réseaux de municipalités ou de villes**, une **preuve d'enregistrement légal** de la structure (extrait d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne).
3. **Au moins les deux (02) derniers rapports d'activités** de la structure.

4. **Au moins un document** détaillant les interventions entreprises par la structure représentée en matière d'ACC, ainsi que la politique ou stratégie d'intégration de mesures d'ACC, lorsqu'elle existe.
5. Une **lettre de désignation officielle**, signée par le.la représentant.e légal.e de la structure concernée et portant le cachet de la structure, confirmant l'acceptation, que le.la candidat.e représente cette structure au sein du forum.
6. Un **Curriculum Vitae (CV) actualisé** du.de la candidat.e, ne dépassant pas quatre (04) pages, indiquant, lorsque pertinent, l'expérience dont il.elle dispose dans le domaine de l'ACC.

Critères de sélection des représentant.e.s des acteurs municipaux

a. Critères de sélection spécifiques aux représentant.e.s de conseils ou d'administrations municipaux

Les dossiers de candidature des représentant.e.s de conseils ou d'administrations municipaux seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
La municipalité représentée est implantée dans une région vulnérable au changement climatique	20
La municipalité représentée dispose d'une expérience antérieure en matière d'ACC	10
La municipalité représentée dispose d'une expérience antérieure en matière de réseautage et/ou de mise en œuvre d'initiatives conjointes avec d'autres municipalités, OSC ou entreprises du secteur privé	20
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	25
Total =	100

b. Critères de sélection spécifiques aux représentant.e.s de fédérations ou de réseaux de municipalités ou de villes

Les dossiers de candidature des représentant.e.s de fédérations ou de réseaux de municipalités ou de villes seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Score maximal attribué
La fédération ou le réseau représenté compte un nombre significatif de municipalités ou villes affiliées, membres ou bénéficiaires de ses activités	20
La fédération ou le réseau représenté dispose d'une expérience antérieure en matière de protection de l'environnement et/ou d'ACC et/ou de développement durable	10
La fédération ou le réseau représenté dispose d'une expérience avérée dans la mobilisation de ressources et/ou partenariat avec des acteurs œuvrant dans le domaine d'ACC et/ou des organismes de coopération au développement	20
Le.La candidat.e démontre d'un fort intérêt pour la thématique d'ACC	25
Le.La candidat.e démontre d'une forte motivation pour s'intégrer dans des dynamiques d'échange et de concertation avec d'autres acteurs	25
Total =	100